



Affiché le :

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**PORTANT AUTORISATION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR  
STATIONNEMENT DE VÉHICULES DE TRAVAUX  
ET RÉTRÉCISSEMENT DE LA CHAUSSEE  
À L'OCCASION D'UNE INSPECTION DÉTAILLÉE DU  
PONT DE L'A34 À VILLERS-SEMEUSE, SUR LA RD 8043A**

\*\*\*\*\*

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment les articles L 2212.1, L 2212.2, L 2213.1 et suivants,

Vu le *code de la route* et notamment l'article R 417.10,

Vu la demande exceptionnelle d'autorisation sollicitée par la Direction Interdépartementale des Routes Nord située à LILLE ( 59000 ) en vue de permettre le stationnement d'une nacelle dirigée par des agents du CEREMA et du Conseil Départemental des Ardennes pour procéder à une inspection détaillée et à une surveillance du pont « A34-0420 » surplombant la R.D. 8043A sur le territoire de la commune de Villers-Semeuse, à partir du Mercredi 16 Septembre 2026,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures de police qui s'imposent pour assurer la mise en sécurité de l'opération précitée,

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** Les agents du Centre « CEREMA » et de la Direction des Infrastructures et des Equipements du Conseil Départemental des Ardennes SONT AUTORISÉS À STATIONNER plusieurs véhicules de travaux ( *notamment une nacelle...* ) sur les bas-côtés et sur l'une des trois voies sous le pont, entre les R.D. 8043A et R.D. 764 sur le territoire de la commune de Villers-Semeuse, afin de procéder à une inspection détaillée et à une surveillance de l'ouvrage « A34-0420 », en préservant dans un premier temps les deux sens de circulation, à partir du MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026 dès 6 Heures et jusqu'à la fin de cette opération.

Dans une seconde phase, une circulation alternée avec une gestion manuelle du trafic à l'aide de « K10 » sera mise en place par les agents du *Conseil Départemental des Ardennes*. ( *la durée globale estimée de cette opération est de deux jours* )

L'installation de ces véhicules de chantier ainsi que la mise en sécurité de la zone de travaux pourront entraîner un rétrécissement de la chaussée sous le pont de l'A34.

Des panneaux de signalisation seront mis en place par les Agents du Centre CEREMA et des services du *Conseil Départemental des Ardennes* ainsi que l'affichage du présent arrêté au niveau de la zone de travaux.

**ARTICLE 2 :** Pendant ces phases d'intervention, toute manœuvre devra être effectuée avec la plus grande précaution afin d'éviter tout accident et les piétons sont invités à emprunter lors du passage sous le pont, le côté non concerné par les travaux.

**ARR . 2026 / 077 ( SUITE )**

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR STATIONNEMENT DE VÉHICULES DE TRAVAUX  
ET RÉTRÉCISSEMENT DE LA CHAUSSÉE À L'OCCASION D'UNE INSPECTION DÉTAILLÉE DU PONT DE L'A34  
À VILLERS-SEMEUSE, ENTRE LES R.D. 8043A ET 764, À PARTIR DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026**

**ARTICLE 3** : *Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Messieurs les Agents du service de la Police Municipale de Villers-Semeuse, Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique* ainsi que les agents placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  


*Jérémie DUPUY*

2026-08-07 09:58:43